

Renouvellement des membres de la commission d'appel d'offres et de la commission de délégation de service public

Rapporteur : M. Jean-Louis FOUSSERET, Président

I. La commission d'appel d'offres (CAO)

a) Le contexte

La commission d'appel d'offres, élue le 20 avril 2001, est composée des membres suivants :

Président : Jean-Louis FOUSSERET

Représentant : Gabriel JANNIN

Titulaires : Jean JOURDAIN - Gilbert GAVIGNET - Jacques THIEBAUT - Jean-Claude ROY - Béatrice FALCINELLA

Suppléants : Richard SALA - Jean-Yves RENOU - Raymond REYLE - Nicole DAHAN - Françoise FELLMANN

Depuis plusieurs mois, la commission d'appel d'offres, instance décisive pour l'attribution des marchés de la CAGB, rencontre de plus en plus de difficultés à se réunir, faute de quorum.

En effet, de nombreux membres titulaires ou suppléants, de par leurs responsabilités au sein de leur collectivité, sont particulièrement sollicités et ne peuvent assister que très occasionnellement aux travaux de la commission d'appel d'offres (CAO).

Ainsi, les membres suivants de la CAO ont démissionné :

Titulaires : Gilbert GAVIGNET

Suppléants : Raymond REYLE – Nicole DAHAN

La commission doit donc être recomposée.

b) Les dispositions du code des marchés publics pour le remplacement des membres de la CAO

L'article 22. III du code des marchés publics prévoit que :

"Il est pourvu au remplacement d'un membre titulaire de la CAO par le suppléant inscrit sur la même liste et venant immédiatement après le dernier titulaire élu de ladite liste.

Le remplacement du suppléant, ainsi devenu membre titulaire, est assuré par le candidat inscrit sur la même liste, immédiatement après ce dernier.

Il est procédé au renouvellement intégral de la CAO lorsqu'une liste se trouve dans l'impossibilité de pourvoir, dans les conditions telles que prévues à l'alinéa précédent, au remplacement des membres titulaires auxquels elle a droit."

c) Le renouvellement intégral de la CAO

Le nombre d'élus qui ont démissionné de la CAO étant très important, le remplacement d'un titulaire par le suppléant ne peut pas s'appliquer.

Aussi, il convient de procéder au renouvellement de la CAO.

Pour rappel, la commission d'appel d'offres de la CAGB est composée du Président ou son représentant et de cinq membres du conseil communautaire élus en son sein, par vote à bulletin secret, à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Il convient également de procéder, selon les mêmes modalités, à l'élection de suppléants en nombre égal à celui des membres titulaires.

II. La commission de délégation de service public

a) Le contexte

La commission de délégation de service public, instance décisive pour l'attribution des délégations de service public de la CAGB, est composée par les mêmes membres que la CAO. Elle rencontre donc les mêmes difficultés pour réunir le quorum. Il convient également de revoir la composition de cette commission.

b) Le renouvellement de la commission de délégation de service public

L'article L 1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que la commission d'ouverture des plis d'un établissement public est composée par le Président ou son représentant et par cinq membres de l'assemblée délibérante élus en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Il convient également de procéder, selon les mêmes modalités, à l'élection de suppléants en nombre égal à celui des membres titulaires.

III. Décision du Conseil de Communauté

a) Commission d'appel d'offres

Le Conseil de Communauté a procédé à l'élection des membres de la commission d'appel d'offres. Ces délégués ont été élus à l'unanimité.

Président	Jean-Louis FOUSSERET
Représentant	Gabriel JANNIN
Titulaires	Jean JOURDAIN
	Jacques SIFFERLIN
	Jacques THIEBAUT
	Jean-Claude ROY
	Béatrice FALCINELLA
Suppléants	Richard SALA
	Jean-Yves RENO
	Denis JACQUIN
	Françoise FELLMANN
	Abdel GHEZALI

b) Commission de délégation de service public

Le Conseil de Communauté a procédé à l'élection des membres de la commission de délégation de service public. Ces délégués ont été élus à l'unanimité.

Président	Jean-Louis FOUSSERET
Représentant	Gabriel JANNIN
Titulaires	Jean JOURDAIN
	Jacques SIFFERLIN
	Jacques THIEBAUT
	Jean-Claude ROY
	Béatrice FALCINELLA
Suppléants	Richard SALA
	Jean-Yves RENO
	Denis JACQUIN
	Françoise FELLMANN
	Abdel GHEZALI

Pour extrait conforme,

Le Président

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 88

Contre : 0

Abstention : 0